

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE
Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°021

OBJET : AMENAGEMENT DE LA LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président présente le descriptif des travaux nécessaires à l'aménagement d'un espace de
stockage des jeux de la ludothèque intercommunale dans le cadre du projet de développement de ce
service. Le coût total de la mise en état du 2nd niveau du bâtiment enfance jeunesse situé à Belmont de
la Loire s'élève à 21 248,50 € HT. Une demande d'aide financière à l'investissement pourrait être
présentée à la Caisse d'Allocations Familiales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'aménagement du 2nd étage du bâtiment enfance jeunesse pour accueillir le service
ludothèque.
- Sollicite une subvention de 80 % auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur cet
investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **22.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160222-N2016-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2016
Publication : 22/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°022

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPE D'ESAT

Monsieur le Vice-Président aux ressources humaines présente le projet de convention entre la
Communauté de Communes et l'ESAT ADAPEI de la Loire qui prévoit la mise à disposition d'un
poste de travail entre le 22 février et le 31 décembre 2016. Les missions affectées à ce poste
concernent le service déchets ménagers (déchetterie, plateforme, encombrants, PAV). Il est convenu
qu'un agent de la collectivité est désigné référent technique. La contrepartie du travail est fixée à
9,79 € HT de l'heure. Un avenant est utile à chaque prestation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention avec l'ESAT ADAPEI de la Loire avec effet du
22 février au 31 décembre 2016.
- Délègue au Président le soin d'ajuster le besoin de prestation et de signer les avenants
correspondants.
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22.FEV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160222-N2016-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2016
Publication : 22/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°023

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE LE CERGNE

M. le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle les éléments en lien avec le
SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) :

Consommation foncière au 31/12/2014 :

Droit de la commune (2012-2022) : 18 200 m²

Consommation totale : 1 911 m²

Reste donc : 16 289 m²

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha

Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.4 ha

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Conclusion : Le PLU de la commune de le Cergne est conforme au SCoT. Cependant il est demandé
de rajouter la prescription concernant le recul obligatoire par rapport à la R 31 et de la route
communale. Ces routes ayant été recensées dans le POG du SCoT il leur est imposé un recul de 100 m
minimum (page 9 du DOG).

Les vues remarquables le long des routes secondaires sont aussi à protéger, aux endroits et dans
toutes leurs longueurs indiquées au POG. Les mêmes principes de protection que pour les coupures
vertes s'appliquent, mais sur une profondeur de part et d'autre de la route réduite à 100 mètres
minimum, sachant que les documents d'urbanisme peuvent étendre cette profondeur de champ, selon
les besoins.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de la commune de la Cergne sous réserve que la modification demandée ci-dessus soit apportée.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **02 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160302-N2016-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016

Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°024

OBJET : CONVENTION INITIATIVES LOIRE

Monsieur le Vice président en charge de l'économie et du THD présente l'association INITIATIVE LOIRE : Créée en 1996, à l'initiative d'acteurs économiques, d'entreprises, de collectivités locales et de personnes physiques, qui avaient la volonté de donner au plus grand nombre la possibilité d'accéder à l'acte d'entreprendre, l'association INITIATIVE LOIRE est une plateforme Initiative.

Elle a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de petites entreprises viables sur l'ensemble du Département de la Loire.

INITIATIVE LOIRE s'adresse aux porteurs de projets à la recherche d'une insertion professionnelle, et propose un ensemble de dispositifs financiers complémentaires aux financements bancaires.

INITIATIVE LOIRE adhère au réseau INITIATIVE FRANCE, premier réseau associatif d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprises qui fédère 230 associations locales. Les plateformes adhérentes d'INITIATIVE FRANCE respectent toutes une charte éthique et une norme de métier AFNOR (NF X 50-771) qui garantissent leur professionnalisme.

INITIATIVE LOIRE a accompagné et financé en 19 ans, sur le Département de la Loire, près de 4000 entreprises, contribuant à la création de plus de 6.500 emplois.

INITIATIVE LOIRE a accompagné et financé, de 1998 à 2015, sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, 169 entreprises soit environ 278 emplois, soit une moyenne de 13 entreprises par an depuis 2010 ce qui représente environ 21 emplois. Pour l'année 2015, 10 entreprises ont été aidés.

Afin de faciliter la proximité avec les porteurs de projets du territoire de Charlieu-Belmont Communauté, l'association INITIATIVE LOIRE a sollicité, au mois de janvier dernier, la Communauté de Communes afin d'avoir une permanence dans les locaux de Charlieu-Belmont Communauté le premier et le troisième vendredi matin du mois.

Une convention d'occupation précaire à titre gratuit, sera établie jusqu'au 31 décembre 2016 entre INITIATIVE LOIRE et Charlieu-Belmont Communauté, afin de définir les conditions d'occupation d'un local au sein du centre administratif de Charlieu-Belmont Communauté.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention d'occupation précaire à titre gratuit avec Initiative Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160303-N2016-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

CE_MIS_DOC_PCCN_DELIB_2016-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°025

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE CUINZIER

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, explique que par courrier en date du 08 février 2016, Monsieur Stéphane RUY, a demandé à poser une option foncière d'environ 3 000 m² sur la parcelle B 1647 d'une contenance cadastrale de 6 272 m² et sur la parcelle A 1104 de 206 m² (soit 6 478 m² au total), parcelles situées toutes les deux sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier.

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ces deux terrains desservis situés sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier à 4,50 € HT/m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe de la vente, à Monsieur Stéphane RUY, d'une parcelle d'environ 3 000 m² située sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier et dont la surface exacte ainsi que le statut juridique de l'acquéreur seront précisés dès que l'étude du projet de Monsieur Stéphane RUY aura avancé.
- Fixe le prix de vente à 4,50 € H.T/m².
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités.
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes.
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Delibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **02 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Ministère de l'Intérieur
de Charlieu

M. René VALORGE

Réception par le préfet : 02/03/2016
Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°026

OBJET : CONVENTION D'ETUDE PRE OPERATIONNELLE AVEC EPORA (SITE SOIERIES GUILLAUD)

Monsieur le Vice président en charge de l'économie et THD rappelle que l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public.

EPORA est en effet compétent, en vertu de l'article L. 321-1 du Code de l'urbanisme et de son décret constitutif n° 98-923 du 14 octobre 1998 modifié, pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Monsieur le Vice président en charge de l'économie et THD rappelle le contexte de l'étude :

La Commune de Charlieu a souhaité engager une réflexion sur le devenir du quartier de l'ancienne usine de soierie Guillaud, située entre l'avenue Charnay et la rue du Treuil Buisson.

En effet, la fermeture de l'Usine Guillaud, située dans un quartier mixte à vocation de service et d'habitat, offre l'opportunité de réfléchir au devenir de cet îlot urbain, par ailleurs situé en frange du cœur historique de la Commune de Charlieu.

L'objectif d'une étude d'opportunité est de réaliser une veille foncière afin de proposer différents projets sur l'utilisation future du site de l'ancienne soierie Guillaud.

Ainsi, au vu des compétences de la Commune de Charlieu en matière d'habitat et la Communauté de Communes en matière de développement économique, il est proposé de lancer une étude de reconversion du site de l'ancienne soierie Guillaud et de signer une convention d'études et de veille foncière d'une durée de 4 ans, entre la Commune de Charlieu, Charlieu-Belmont Communauté et l'EPORA.

EPORA participera au financement de l'étude conduite à hauteur de 50 % de son coût global fixé à 20 000 euros maximum.

Charlieu-Belmont Communauté et la Commune de Charlieu participeront respectivement au financement de l'étude conduite à hauteur de 25 % pour la Commune de Charlieu et 25 % pour Charlieu-Belmont Communauté soit 5 000 € chacune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le lancement de l'étude sur la reconversion possible du site actuel de l'ancienne Usine Guillaud situé sur la Commune de Charlieu.
- Approuve le plan de financement : coût estimatif de l'étude d'environ 20 000 € HT.
- Sollicite les subventions EPORA à hauteur de 50 %.
- Accepte l'autofinancement de 25 % ; la Commune de Charlieu participant à hauteur de 25 %.
- Dit que les dépenses liées à l'étude seront inscrites au budget principal en fonctionnement.
- Autorise le Président à signer la convention d'études et de veille foncière entre Charlieu-Belmont Communauté, la Commune de Charlieu et EPORA sur le secteur « Usine Guillaud ».
- Autorise le Président à signer tous autres actes relatifs à la conduite de l'étude.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibéré rendu exécutoire par publication à compter
du 02 MARS 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160302-N2016-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016

Publication : 02/03/2016

CF M155 D05 C00H DELIB 2116-01

Le coût d'investissement de cette mezzanine, supporté par Charlieu Belmont Communauté, sera répercuté sur le loyer mensuel dû par la SARL Créations Bignon.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la Convention d'Occupation Précaire avec la SARL CREATIONS BIGNON à compter du 1^{er} Mars 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention d'occupation précaire avec la SARL CREATIONS BIGNON à effet au 1^{er} mars 2016 et ce pour 5 ans avec un loyer annuel de 8 370,36 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **14 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160314-2016-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2016

Publication : 14/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°028

OBJET : DEMARCHE COMMUNE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) SUR LE ROANNAIS

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement explique que le PAEC a pour objectifs de maintenir les pratiques agricoles et encourager les changements nécessaires le cas échéant pour répondre à 2 enjeux environnementaux majeurs :

- la préservation de la qualité de l'eau
- la préservation de la biodiversité et des paysages

Sa mise en œuvre se traduit, outre la communication et l'animation du dispositif, par un engagement volontaire des agriculteurs et des compensations financières en contrepartie de leurs pratiques en faveur de l'environnement. Par ailleurs des actions complémentaires peuvent être conduites : du diagnostic d'exploitation à des formations...

Pour ce faire plusieurs financements sont appelés : la Région, l'Etat, L'Agence de l'eau et l'Europe notamment.

Depuis maintenant quelques mois une coordination au niveau roannais s'est engagée pour présenter les candidatures aux différents financeurs. Charlieu-Belmont Communauté a été partie prenante et désormais il conviendrait d'aller plus loin pour formaliser cette mutualisation en validant le principe d'une convention d'objectifs établie entre tous les partenaires du territoire.

La durée du PAEC est la suivante : 8 ans à compter de la validation du projet par le comité technique régional

La convention d'objectifs serait signée pour la durée du PAEC.

	Nom de la structure	Nature des actions assurées (gouvernance, sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études,...)	Enjeux visés
Opérateur « O » responsable du PAEC	Roannais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du projet : organisation de la gouvernance, synthèse des suivis, évaluation - Co-porteur du programme Bords de Loire en Roannais, assure l'animation sur ce périmètre : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études,... - Porteur du PAEN de l'Ouest Roannais et de la démarche TEPOS/TEPCV, co-porteur de l'étude préalable au contrat vert et bleu : assure l'articulation avec ces 3 démarches. 	Eau et biodiversité
Partenaire 1	Roannaise de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur du contrat de rivière Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne. Porte les diagnostics d'exploitation sur ces bassins versants. 	Eau
Partenaire 2	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'animation sur les bassins versants du Renaison, de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne pour le compte de Roannaise de l'Eau : sensibilisation, suivi des diagnostics, suivi/évaluation, études - Assure l'animation sur le bassin versant de l'Aix amont : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études 	Eau et biodiversité
Partenaire 3	Charlieu Belmont Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Co-porteur du contrat de rivière Sornin Jarnossin, du programme Bords de Loire en Roannais et de l'étude préalable au contrat vert et bleu 	Eau et biodiversité
Partenaire 4	Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses affluents	<ul style="list-style-type: none"> - Co-porteur du contrat de rivière Sornin Jarnossin, assure l'animation sur ces bassins versants : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études 	Eau
Partenaire 5	Syndicat des eaux du Gantet	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur du contrat territorial de captage d'Echancieux. Porte les diagnostics d'exploitation ainsi que les actions de sensibilisation sur le captage d'Echancieux. 	Eau
Partenaire 6	Syndicat Mixte du Bonson	<ul style="list-style-type: none"> - Porte l'animation sur le captage d'Echancieux : suivi évaluation, accompagnement des agriculteurs, sensibilisation, études... 	Eau
Partenaire 7	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Roannais Pays de Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur du LEADER et du PSADER Roannais, assure l'articulation avec ces 2 programmes 	Durabilité des exploitations
Partenaire 8	Chambre d'agriculture de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la communication / sensibilisation autour du projet (notamment via le relais de comités de développement) - Anime des sessions de formation collective auprès des agriculteurs pour l'appropriation des enjeux environnementaux et recueil des données préparatoires au diagnostic d'exploitation - Participe aux diagnostics sur les bassins versants de l'Aix amont, du Sornin et du Jarnossin 	Eau, durabilité des exploitations

Le programme d'actions est défini annuellement et chaque partenaire supporte la charge des actions dans lesquelles il est impliqué.

Pour Charlieu-Belmont Communauté cela concerne le programme Bords de Loire, mais aussi le Jarnossin et le Sornin. Le SYMISOA devrait à l'avenir porter les actions au titre de ces 2 derniers contrats de rivières.

Une réunion publique est prévue le 1^{er} mars 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec les partenaires et Roannais Agglomération désigné opérateur

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 02 MARS 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160302-N2016-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016
Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°029

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

La délibération N°2015-082 précise le cadre des délégations au Président (article L 5211-10 du CGCT) avec notamment une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, dès lors que leur montant est inférieur à 15 000 € HT, dès lors que la dépense a été prévue au budget.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, dès lors que leur montant est inférieur à 25 000 € HT, dès lors que la dépense a été prévue au budget
- Dit que cette décision vient modifier la délibération N°2015-082 en son point 1, les autres délégations étant inchangées.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **02 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160302-N2016-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016
Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°030

OBJET : MUTUALISATION - OFFRE DE STAGE

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines, explique qu'afin d'accélérer la démarche de mutualisation qui aujourd'hui mobilise de nombreux élus et agents une offre de stage a été rédigée.

Le stage de 4 mois proposé aura pour sujets :

- le développement d'outils juridiques à décliner pour sécuriser les relations techniques et financières entre les collectivités : mises à disposition d'agents, de matériels, la création de services communs, la valorisation des temps affectés à la mutualisation...
 - la définition de cahiers des charges pour multiplier les commandes publiques groupées en réponse aux sollicitations des communes membres (intervention depuis le recueil des besoins jusqu'à la mise en œuvre du marché en passant par la conception du dossier de consultation des entreprises)
 - l'appui à la stratégie financière de l'ensemble intercommunal dans le cadre de son observatoire financier et fiscal existant : mise à jour annuelle et réalisation de simulations dans un but prospectif
- Le stagiaire sera encadré au quotidien par la Directrice des services de la collectivité et ses interventions seront pilotées par le Vice-président délégué aux ressources humaines et à la mutualisation et par le Vice-Président délégué aux finances et au patrimoine.

Dates proposées du 1^{er} avril au 31 juillet 2016

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe du recours à un stagiaire sur la base des conditions réglementaires

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **02 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


Le Président de la Communauté
de Communes
M René Valorge – Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160302-N2016-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016

Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°031

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE A L'ASOIE

L'ASOIE, association locale, a présenté son bilan 2015 : les résultats obtenus sont bons en termes de
retour à l'emploi ou formation :

134 personnes reçues soit 480 entretiens

25 personnes ont décroché des CDD,

11 CAE

5 personnes ont signé un CDI

12 personnes sont parties en intérim

3 personnes se sont engagées dans un parcours de formation

1 personne s'est installée comme autoentrepreneur.

En 2016 l'association va ouvrir des permanences à Belmont (à l'espace services intercommunal) : une
demi-journée le 2ème et 4ème jeudi du mois.

Au niveau financier la charge principale de l'association reste le mi-temps qu'elle porte pour le suivi
administratif sachant que les bénévoles s'occupent de l'accompagnement personnalisé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Porte la subvention 2016 à l'ASOIE à 12 500 €.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **02 MARS 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


Le Président de la Communauté
de Communes
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE 042400035202:20160302-N2016-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2016
Publication : 02/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°032

OBJET : PROJET DE SANTE

M le Président rappelle que notre territoire doit faire face à un manque de médecins de plus en plus important. Ainsi en 2012, on dénombrait 18 médecins. Actuellement, il y en a 13 en exercice dont 2 qui vont prochainement cesser leur activité dans les 2 ans à venir, et un de plus de 80 ans. L'ARS reconnaît le classement de Charlieu Belmont Communauté en zone fragile.

Aujourd'hui 3 projets complémentaires et indispensables sont en cours d'élaboration : un à Pouilly sous Charlieu, un à Belmont de la Loire et un à Charlieu. Ce dernier à l'initiative des professionnels de Charlieu a permis l'émergence d'un projet de santé rédigé aussi avec les infirmiers sur le principe d'un système multi-sites.

Concernant le portage du volet immobilier qui accompagne ce projet, la Communauté de Communes est sollicitée par l'équipe de professionnels médicaux. M René VALORGE précise que dans la mesure où la Communauté de Communes porte l'investissement du projet, celui-ci devra desservir tout le territoire et pas uniquement la commune de Charlieu.

Le coût estimatif du projet : 430 000 € TTC de travaux, 70 000 € TTC pour l'aménagement des extérieurs et 100 000 € d'acquisition foncière. Pour les financements qui restent à confirmer : 100 000 € de la Région, 80 000 € du FNADT, et voir de la DETR 2017 ou sur le fonds pour l'investissement public local.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe d'un portage du volet immobilier par la Communauté du projet de maison de santé en multi-site sur Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du... 17 MARS 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
M René VALORGE

0421200036202-20160314-N2016-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2016

Publication : 14/03/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil SEIZE

Le 18 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 février 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M
PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M
VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M
PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

N°2016/N°033

**OBJET : OPTION D'ACHAT D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE
CUINZIER**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, explique que Monsieur CHATRE, a demandé à
poser une option d'achat d'une année pour la 2^{ème} parcelle disponible d'environ 3 000 m² sur la
parcelle B 1647 d'une contenance cadastrale de 6 272 m² et sur la parcelle A 1104 de 206 m² (soit
6 478 m² au total), parcelles situées toutes les deux sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à
Cuinzier.

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ces
deux terrains desservis situés sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier à 4,50 €
HT/m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe d'une option d'achat d'une année sur cette parcelle à
Monsieur CHATRE.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **29 MARS 2016**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160329-N2016-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 29/03/2016